

Electricité verte des Bouchats

Offre ouverte aux particuliers riverains du parc éolien des Bouchats

Tarifs applicables au 1^{er} août 2022

Option tarifaire de base

Puissance souscrite	Abonnement en € / mois			Prix par kWh		
	HTT	TTC	Tarif bleu d'EDF TTC	HTT	TTC	Tarif bleu d'EDF TTC
3 kVA	7,12	8,65	8,65	0,1374	0,1740	0,1740
6 kVA	9,23	11,36	11,36			
9 kVA	11,43	14,18	14,18			
12 kVA	13,66	17,02	17,02			
15 kVA	15,74	19,71	19,71			
18 kVA	17,91	22,66	22,66	0,1374	0,1740	0,1740
24 kVA	22,48	28,52	28,52			
30 kVA	26,89	34,22	34,22			
36 kVA	31,43	40,05	40,05			

Option tarifaire heures pleines / heures creuses

Puissance souscrite	Abonnement en € / mois			Prix par kWh		
	HTT	TTC	Tarif bleu d'EDF TTC	Heures pleines HTT TTC		Tarif bleu d'EDF Heures pleines TTC
6 kVA	9,68	11,84	11,84	0,1458	0,1841	0,1841
9 kVA	12,22	15,26	15,26			
12 kVA	14,67	18,67	18,67			
15 kVA	17,04	21,81	21,81			
18 kVA	19,26	24,42	24,42			
24 kVA	24,16	30,74	30,74			
30 kVA	28,57	36,54	36,54			
36 kVA	32,90	41,26	41,26	0,1149	0,1470	0,1470

Prix identiques aux tarifs réglementés de vente, fixés par les pouvoirs publics et indexés sur leurs évolutions futures.

1- Les prix hors toutes taxes (HTT) comprennent la part de Volterres (prix de l'énergie renouvelable et coûts de fonctionnement), le TURPE (rémunération des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'acheminement de l'énergie électrique, commune à l'ensemble des fournisseurs d'électricité), le mécanisme de capacité (une contribution pour garantir durablement la sécurité d'approvisionnement en électricité en France pendant les périodes de pointe) et les CEE (Certificats d'économie d'énergie).

2- Les prix toutes taxes comprises (TTC) comprennent également les taxes locales (celles-ci dépendent des départements et des communes, elles sont calculées pour la présente annexe tarifaire sur la base d'une valeur maximale. La taxe appliquée sur la facture dépendra de la localisation géographique du client), la CTA (Contribution tarifaire d'acheminement), la CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité), et la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée), communes à l'ensemble des fournisseurs d'électricité. TVA sur abonnement : 5,5 % / TVA sur consommation : 20 %